

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 10 décembre 2020**  
**Rapporteur :**  
**Monsieur Jacques LE ROUX**

**N° 47**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 21/12/2020  
- la transmission au contrôle de légalité le : 18/12/2020  
(accusé de réception du 18/12/2020)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Ouverture des 1/4 de crédits avant le Budget Primitif 2021**

**Dans l'attente du vote du budget et afin de permettre la continuité du service public, il est proposé d'autoriser l'exécutif à pouvoir engager, liquider et mandater les crédits d'investissement dans la limite d'un quart des crédits de l'exercice précédent.**

\*\*\*

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale ou d'un EPCI n'est pas adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'article L1612-1 du CGCT prévoit que l'exécutif est en droit jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité ou de l'EPCI peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser l'exécutif à engager, liquider et mandater les crédits d'investissement dans la limite d'un quart des crédits de l'exercice précédent.

### Budget principal

chapitre comptable	crédits ouverts 2020	quart de crédit 2021
20	1 793 364	448 341
204	1 042 147	260 536
21	2 996 106	749 026
23	14 366 109	3 591 527
27	5 000	1 250
<b>TOTAL</b>	<b>20 202 726</b>	<b>5 050 680</b>

### Location et camping

chapitre comptable	crédits ouverts 2020	quart de crédit 2021
20	16 000	4 000
21	4 402 536	1 100 634
23	185 000	46 250
27	5 358 138	<b>1 339 534</b>
<b>TOTAL</b>	<b>9 961 674</b>	<b>2 490 418</b>

### Parkings en ouvrage

chapitre comptable	crédits ouverts 2020	quart de crédit 2021
20	95 000	23 750
21	585 000	146 250
23	250 000	62 500
<b>TOTAL</b>	<b>930 000</b>	<b>232 500</b>